

217C2456  
FR000062978-FS1027

19 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ADL PARTNER**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2017, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2017, le seuil de 5% du capital de la société ADL PARTNER et détenir, pour le compte desdits fonds, 224 046 actions ADL PARTNER représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ADL PARTNER sur le marché.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 294 725 actions représentant 7 431 060 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.